

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE FORMATEUR – Rentrée 2015.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES ÉPREUVES QUI SE DÉROULERONT SUR 2 ANS

Préparation session nouvelle certification pour les formateurs

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

15 min d'exposé – 30 min d'entretien

ÉPREUVE D'ADMISSION

12/20 minimum + moyenne dans chaque domaine

DOSSIER CANDIDAT

Présentation du candidat
Rapport d'activités
Rapports d'inspection

Entretien

Avis détaillé par le jury qui arrête la liste alphabétique des admissibles.
L'admissibilité fera l'objet d'une note.

Mémoire

Rédaction et soutenance portant sur les activités prévues au programme de l'école primaire ou du collège pour les SEGPA et dont le sujet a été *présenté à l'IEN de circonscription puis approuvé par la commission d'agrément*

Epreuve pratique

Critique d'une leçon faite par un instituteur ou un PES
ou
Animation d'une discussion pédagogique au sein d'un groupe en formation PES ou PE

4 domaines de compétence notés chacun sur 5 points :

1 – Penser, concevoir, élaborer – 2) Mettre en œuvre, animer, communiquer – 3) Accompagner – 4) Observer, analyser, évaluer

Mémoire : 15min + 30 min – sujet portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation

**Critique d'une leçon (ou)
Animation porte
obligatoirement sur l'option
choisie**

Les spécialités :

EPS - Education musicale - Arts visuels –
Enseignement en maternelle - Langues et cultures régionales - Utilisation pédagogique du numérique
- Langues vivantes étrangères

Dispensé

Option

Appréciation du jury
Admissibilité

Candidats non admis : bénéficie de l'admissibilité pour 4 ans – Possibilité de présenter encore 2 fois l'admission

Le candidat admis : 12/20 et avoir la moyenne dans chacun des domaines (principe de non compensation). La note globale peut être minorée ou majorée de 2 points pour évaluer la prise en compte du numérique. Après certification, les formateurs pourront poursuivre leur formation : parcours diplômant (master, ...), formation validée par VAE

CAFIPEMF
non
spécialisé

CAFIPEMF
spécialisé

Titulaire
CAFIPEMF